



COMMUNE
DE
1267 COINSINS

PREAVIS N° 04/2024
CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT
EXTRABUDGÉTAIRE DE CHF 600'000.--, DESTINÉ A
FINANCER LA RENOVATION DU COMPLEXE SCOLAIRE
DU BOIS-DE-CHÊNES

Préparation : L. Bardet, syndic

Présentation : L. Bardet, syndic

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,



PRÉAMBULE

Faisant suite à notre avant-projet (Préavis N°001/2022) et à l'extension du complexe scolaire (Préavis N°004/2022), nous nous permettons de revenir vers vous ce soir, avec une demande de crédit extrabudgétaire, afin d'entreprendre la rénovation et l'entretien de notre collège, ainsi que de la salle de gymnastique sur les trois prochaines années.

OBJET DU PRÉAVIS

Comme indiqué lors des discussions dans le cadre de l'acceptation du préavis de l'extension par votre Conseil en 2022, un examen précis des bâtiments a été effectué. Cette analyse a permis de mettre en exergue et d'identifier des besoins et travaux qui nécessiteraient idéalement la rénovation de ces bâtiments. Cette étude nous permet de vous présenter ce préavis.

L'exécution des travaux a été étudiée afin de minimiser au maximum les nuisances durant les périodes scolaires ; d'où le besoin d'effectuer ces travaux sur plusieurs années.

Nous aurions pu simplement augmenter les coûts d'entretien dans le budget, mais cela aurait été à l'encontre de notre souci de transparence.

S'agissant d'une continuation des travaux, suite à l'extension du projet, par la construction de trois classes supplémentaires, réalisé en 2023, la Municipalité a, à nouveau fait appel au bureau d'architecte Ensemble Architecture et Urbanisme SA, à Lausanne, auteur du projet initial et qui a donné entière satisfaction.

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit de rénovation pour le Collège du Bois-de-Chênes, sis sur la parcelle communale N° 281, à répartir sur une durée maximum de trois ans.

Cette demande de crédit extrabudgétaire est destinée à couvrir l'ensemble des coûts de rénovation et devrait se traduire par une réduction des coûts d'entretien dans le budget courant.

COÛT DE LA RÉALISATION

Nous avons mis au point une étude du projet, ainsi que formalisé une partie des chiffres que notre Conseiller municipal en charge des bâtiments et le bureau d'architecte ont évalué durant le 1^{er} trimestre 2024. Nous sommes donc heureux de pouvoir vous présenter ci-dessous les montants estimés formulant la demande de crédit demandé :

CFC	Descriptif	%	Devis détaillé base CHF
I	Travaux préparatoires	1.99	10'400.00
II	Bâtiment	88.69	462'610.00
IV	Aménagements extérieurs	3.97	20'700.00
V	Frais secondaire – Compte d'attente	0.56	2'900.00
VI	Réserve	4.79	25'000.00
	TOTAL HT		521'610.00

Si ce préavis devait rencontrer votre approbation, les appels d'offres seraient faits et réalisés par notre bureau d'architecture (Ensemble Architecture et Urbanisme SA) et validé par la municipalité.

PLANIFICATION

La planification projetée, sous réserve de l'acceptation du présent préavis et des procédures, est la suivante :

1. Première rénovation : Été 2024
2. Dernière rénovation : Été 2027

AMORTISSEMENT

La Municipalité vous propose d'amortir sur 30 ans le montant de CHF 600'000.—. Un prélèvement sur le fonds de rénovation « Complexe Bois-de-Chênes » de maximum CHF 300'000.-- (compte 9281.4) via le compte 354.3321 « Autres amortissements travaux Complexe Bois-de-Chênes » sera effectué.

CONCLUSION

L'extension du collège du Bois-de-Chênes a complété le projet réalisé en 2002-2003 et répondu à la volonté des législatures passées et présentes de conserver à Coinsins une jolie école accueillante.

Le projet proposé reprendrait la typologie et les couleurs des pavillons et bâtiments actuels et s'inscrirait dans la continuité des espaces construits et du style du complexe scolaire du Bois-de-Chênes.

Cette réalisation parachèverait l'ensemble du complexe scolaire du Bois-de-Chênes et offrirait aux législatures futures la chance de mettre en place un entretien des locaux annualisé avec un cahier des charges adéquat.

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil Général

- Vu** le préavis municipal N° 04/2024,
- Ouï** le rapport de la Commission de gestion et finances,
- Attendu** que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide

1. d'accepter le préavis municipal N° 04/2024 tel que présenté.
2. d'octroyer à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de CHF 600'000.--, destiné à financer la rénovation du complexe scolaire du Bois-de-Chênes.
3. d'autoriser la Municipalité le droit de prélever tout ou en partie de ce montant sur les disponibilités de la bourse communale.
4. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire, aux meilleures conditions du marché.

Ainsi délibéré en séance de municipalité du 22 avril 2024, pour être soumis à l'approbation du Conseil général de Coinsins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

L. Bardet



La Secrétaire

Ch. Peter

Coinsins, le 6 mai 2024.